

Parc Le Nordais

Éole prudence approuve les recommandations du BAPE

Radio.Canada.ca

Est du Québec

Bas St Laurent

Mise à jour le mercredi 22 novembre 2006, 16 h 25 .



Le Groupe Éole prudence accueille favorablement les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet du projet d'agrandissement du parc éolien Le Nordais de Saint-Ulric.

Toutefois, il persiste à demander un arrêt des projets en cours et lance une pétition provinciale à ce sujet.

Les membres du groupe réclament la tenue d'audiences publiques génériques qui analyseraient tous les aspects du développement éolien, y compris leurs effets sur la santé.

Avant l'installation du tout premier parc éolien du Groupe Axor à Cap-Chat et à Matane en 1998, le BAPE a émis des recommandations semblables à celles qui ont été proposées mardi. Pourtant, le gouvernement a quand même émis des certificats d'autorisation.

Des résidents voisins des parcs trouvent les éoliennes beaucoup trop proches.

En 1998, le BAPE avait recommandé d'éviter les zones habitées. Éole Prudence craint que ce scénario se répète.

Les membres d'Éole prudence estiment que tout le Québec doit comprendre les enjeux de cette industrie.